



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/53/785  
S/1999/23  
8 janvier 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-troisième session  
Point 40 de l'ordre du jour  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 8 janvier 1999, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à mes dernières lettres concernant l'attaque israélienne menée contre les alentours du village de Nahle le 3 janvier 1999, j'ai l'honneur de vous communiquer des faits concernant une nouvelle agression israélienne contre les villages d'Arnoun et de Cha'ba.

Le 8 janvier à l'aube, les forces d'occupation israéliennes ont détruit 14 maisons au moins dans la localité d'Arnoun près de Qalaat Al-Chaqif, et ce, 10 jours après avoir détruit six maisons dans la même localité. Quelques heures à peine après cette agression, les forces d'occupation israéliennes ont mené une vaste attaque surprise contre la localité de Cha'ba qu'elles ont encerclée et elles ont emmené 25 personnes dont 16 enfants.

Ces nouvelles attaques montrent encore une fois qu'Israël fait peu de cas du droit international, de la sûreté des civils sans défense et des droits de l'homme.

Le Gouvernement libanais, réaffirmant une fois encore sa réprobation et sa condamnation face à ces attaques flagrantes contre sa souveraineté et face aux pratiques iniques contre ses citoyens, lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne les mesures nécessaires en vue de faire cesser les attaques israéliennes contre le Liban et de mettre un terme au terrorisme banal de l'occupant contre les personnes innocentes, et de permettre aux personnes qui ont été emmenées de regagner leurs foyers.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Samir MOUBARAK

-----